

INFORMATION PRESSE

Clermont-Ferrand, le 9 janvier 2015

Mise en œuvre d'une convention de gestion partielle de rachat d'actions

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN a sollicité l'assistance d'un Prestataire de Services d'Investissements pour les besoins de la réalisation de certains objectifs de son Programme de Rachat d'Actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 mai 2014.

Selon les termes du Contrat conclu en date du 9 janvier 2015, il est convenu entre les parties que le Prestataire de Services d'Investissements vendra à COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN qui s'oblige à les acquérir, entre le 12 janvier 2015 et le 27 novembre 2015, une certaine quantité d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN, dans la limite de 1'000'000(un million) d'actions, à un cours moyen déterminé de manière objective et indépendante par le marché pendant toute la durée du Contrat, moins une décote garantie, et ne pouvant en toute hypothèse excéder le prix maximum d'achat tel qu'arrêté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 16 mai 2014 ou, si l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de 2015 vote une nouvelle résolution relative à une Programme de Rachat d'Actions, le nouveau prix maximum d'achat tel qu'arrêté par cette Assemblée.

Ces actions seront intégralement annulées.

Relations Investisseurs	Relations Presse
Valérie Magloire +33 (0) 1 78 76 45 37 +33 (0) 6 76 21 88 12 (mobile) valerie.magloire@fr.michelin.com	Corinne Meutey +33 (0) 1 78 76 45 27 +33 (0) 6 08 00 13 85 (mobile) corinne.meutey@fr.michelin.com
Matthieu Dewavrin +33 (0) 4 73 32 18 02 +33 (0) 6 71 14 17 05 (mobile) matthieu.dewavrin@fr.michelin.com	Actionnaires Individuels Jacques Engasser +33 (0) 4 73 98 59 08 jacques.engasser@fr.michelin.com

